

## SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE

### COMPTE RENDU

### COMITE SYNDICAL DU 05 JUILLET 2017

A la Salle Polyvalente de Relevant à 20 h 30

L'an deux mille dix-sept, le 05 juillet, le Comité syndical réuni à Relevant, après convocation légale en date du 28 juin 2017, sous la présidence de Madame Sandrine MÉRAND, Présidente.

**Etaient présents :** Noël TEPPE, Christian ODDON, Jean-Marc DUBOST, Michel GADIOLET, Annelise MONCEAU, Tanguy MESSON, Guy MONTRADE, Lucette LEVERT, Georges-Laurent HYVERNAT, Jean-Michel LUX, Roger RIBOLLET, Daniel MICHEL, Jacqueline CUTIVET, Anne-Marie BOUCHY, Jean-Pierre CHAMPION, Eliane ROGNARD, Bernard JARAVEL, Jean-Marie GIRARD, Edouard BREVET, Jacky NOUET, Jean François MORELLET, Sandrine MÉRAND, Maurice VOISIN, Bernard GUILLEMAUD.

**Etaient également présents :** Jean-Claude DESCHIZEAUX, Karyl THEVENIN, Pascale LESCUYER, Dominique ALGA, Michel AUBRUN, Alice PROST (chargée de mission), Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat), Antonin TOULAN (chargé de mission).

**Etaient excusés :** Jean-Pierre MERMET BIJON, Martial TRINQUE, Laure LANTELME, Thierry ROBELIN, Patrick MATHIAS, Gilles DUBOST, Jean-Luc RAVOUX, Philippe MOLLARD, Bernard LITAUDON, Philippe RAYMOND, Jacques VERT, Jean-Michel SALVADORI, Christophe PREVALET, Roger POIZAT, Marc TATON, Bernadette MOREL, Michel POMEL, Marie-Christine LANET, Paul FERRE, Frédéric ORGERET, Carmen MENA.

Monsieur Noël TEPPE est nommé secrétaire de séance.

A la demande de Mme Mérand, Alice PROST procède à l'appel des personnes présentes. Le quorum étant atteint avec la présence de 24 votants, la Présidente ouvre la séance. Elle remercie les membres de leur présence et laisse la parole à Monsieur Jaravel, Conseiller municipal de Relevant pour une brève présentation de la commune.

Mme Mérand souhaite également remercier M. Deschizeaux pour sa présence.

**Début de la réunion : 20 h 35**

## **1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITÉ SYNDICAL**

---

Le compte rendu du Comité Syndical du 22 mars 2017 a été joint à la convocation du comité syndical du 5 juillet 2017. Celui-ci doit être soumis à l'approbation du comité.

Aucune autre observation n'étant faite, le compte rendu du comité syndical du 15 février 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **2 - MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME GEMAPI : OÙ EN SOMMES-NOUS ?**

---

Suite aux questions posées lors du dernier comité syndical, Mme Mérand a souhaité faire un point sur les compétences exercées à ce jour par le SRTC en lien avec la GEMAPI.

Alice PROST présente les compétences du syndicat. Elle rappelle que le syndicat exerce d'ores et déjà 3 compétences de la GEMAPI, les 1, 2 et 8 et partiellement la compétence n°5 relative à la gestion des inondations. Pour ce qui est des inondations, il est rappelé que si le syndicat n'a porté à ce jour que des études sur les inondations ou l'implantation d'ouvrages de protection contre les inondations, c'est parce que les élus ont estimé que les bénéfices apportés par la construction de telles installations n'étaient pas suffisants au regard des coûts.

La réforme de la GEMAPI impose que demain le syndicat soit compétent de manière pleine et entière sur l'item n° 5.

Les 4 items de la GEMAPI

- *1- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique*
- *2- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, ou à ce plan d'eau*
- *5- L'étude sur l'implantation d'ouvrages de protection*
- *8- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que les formations boisées riveraines;*

Sandrine Mérand rappelle par ailleurs que pour répondre aux besoins du territoire et aux attentes des acteurs, le syndicat est également doté de compétences complémentaires à la GEMAPI qui sont :

- *La mise en œuvre ou la participation à des actions visant à maîtriser le ruissellement et à lutter contre l'érosion des sols (hors zone urbaine)*
- *La mise en œuvre ou la participation à des actions visant à améliorer la qualité de l'eau et en particulier la lutte contre les pollutions diffuses, les pollutions ponctuelles et la réduction à la source*
- *L'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants (fossés de la Dombes, vannages et seuils en rivière)*
- *La mise en place et l'exploitation de dispositifs complémentaires de suivi de la ressource en eau et des milieux aquatiques*
- *L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous bassins, correspondant à une unité hydrographique*

Il paraît en effet difficile de pouvoir améliorer la qualité globale des cours d'eau sans pouvoir agir sur leur qualité de l'eau.

Sandrine Mérand explique que si demain les communautés de communes souhaitent continuer à travailler avec le syndicat, il serait important qu'elles se dotent également de ces compétences complémentaires afin que le syndicat des rivières ne se transforme pas en syndicat à la carte avec deux niveaux d'adhérents et une gouvernance difficile à mettre en œuvre.

Sandrine Mérand explique que les élus du bureau ont par ailleurs poursuivi la concertation avec les communautés de communes en présentant en conseil communautaire et en bureau de la CC Val de Saône Centre la réforme. Cette dernière a pris une décision de principe lors de son dernier conseil communautaire sur sa volonté de transférer la compétence GEMAPI et les compétences complémentaires au SRTC pour tous les affluents de la Saône présents sur son périmètre.

M. Deschizeaux rappelle qu'il reste à trouver encore une articulation avec l'EPTB pour la gestion de l'axe Saône.

Un travail similaire a été réalisé en commission GEMAPI de la CC de la Dombes en collaboration avec les syndicats de la Veyle et de la Basse Vallée de l'Ain, avec qui nous nous partageons aujourd'hui l'exercice de la compétence GEMAPI sur la quasi-totalité du périmètre de la communauté de communes. Une nouvelle rencontre avec M. Girer et M. Chenot est prévue dans les jours à venir.

Une rencontre avec le Vice-Président M. Gagne, de la CC Plaine de l'Ain a eu lieu afin de nous présenter. Des contacts réguliers ont lieu avec la direction de la communauté de communes de la Veyle.

Il a été évoqué avec les élus de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, la gestion future des bassins versants de la Mâtre et du Rougeat qui sont à cheval sur les communautés de communes DSV et VDSC.

Enfin, un travail d'harmonisation des statuts des syndicats de rivière sur les compétences complémentaires à la GEMAPI a été réalisé à l'échelle du département de l'Ain à la demande des intercommunalités concernées par plusieurs syndicats de rivière.

En conclusion, Sandrine Mérand explique que l'important aujourd'hui pour le syndicat, c'est d'avoir au moins une décision de principe des intercommunalités sur leur volonté de continuer à travailler avec le SRTC, et sur l'ensemble des missions qu'il exerce actuellement. Une fois ces décisions de principes prises, le SRTC sera à même de commencer à réfléchir à une réforme statutaire. Dans l'idéal, il serait souhaitable que les communautés de communes délibèrent sur les compétences complémentaires avant la fin de l'année pour une prise de compétence au 1/01/2018, afin d'éviter une phase transitoire sous forme de syndicat à la carte. Le syndicat serait alors à même d'engager une réflexion sur la gouvernance, la représentativité avec ses nouveaux membres.

### **3 - VOTE SUR LA LETTRE D'INTENTION A L'AGENCE DE L'EAU**

---

Depuis la fin officielle du contrat de rivière en février 2015, le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne n'est plus engagé dans une procédure contractuelle avec l'Agence de l'Eau et le Département de l'Ain. Afin de connaître notre décision de poursuivre ou non nos actions sur le territoire et d'assurer le financement des postes pendant la période d'élaboration d'un nouveau programme d'actions, l'Agence de l'Eau souhaite que le SRTC lui fasse part de ses intentions.

Compte tenu du fait que l'Agence de l'eau prévoit la mise en place d'un nouveau programme d'interventions au 1/01/2019, aucun nouveau document contractuel ne pourra être signé avec elle d'ici là.

Le bureau du syndicat ne souhaite pas, pour autant, arrêter de mener des actions et souhaite engager la construction d'un nouveau programme d'actions sur la base des échanges qui ont eu lieu lors de l'élaboration du bilan du contrat de rivière. En effet, les différents acteurs du territoire réunis lors des derniers groupes de travail se sont tous accordés sur la nécessité de poursuivre le travail engagé.

La lettre d'intention qui pourrait être envoyée à l'Agence de l'Eau doit selon le modèle fourni, présenter l'organisme porteur et les sous bassins concernés, ainsi que sa motivation et sa légitimité. Puis, les grandes orientations du projet autrement dit les enjeux du territoire et les pistes d'actions envisagées.

Par ailleurs, et pour répondre à la volonté des élus de continuer à agir pendant l'élaboration de la nouvelle programmation, l'Agence de l'Eau souhaiterait avoir une liste des actions que le SRTC envisage de mener et qu'elle serait susceptible d'accompagner.

Sandrine Mérand rappelle donc que le comité syndical doit donc se prononcer sur sa volonté de poursuivre son action et la mise en place d'un nouveau document contractuel et de l'autoriser à la porter à l'intention de l'Agence de l'Eau.

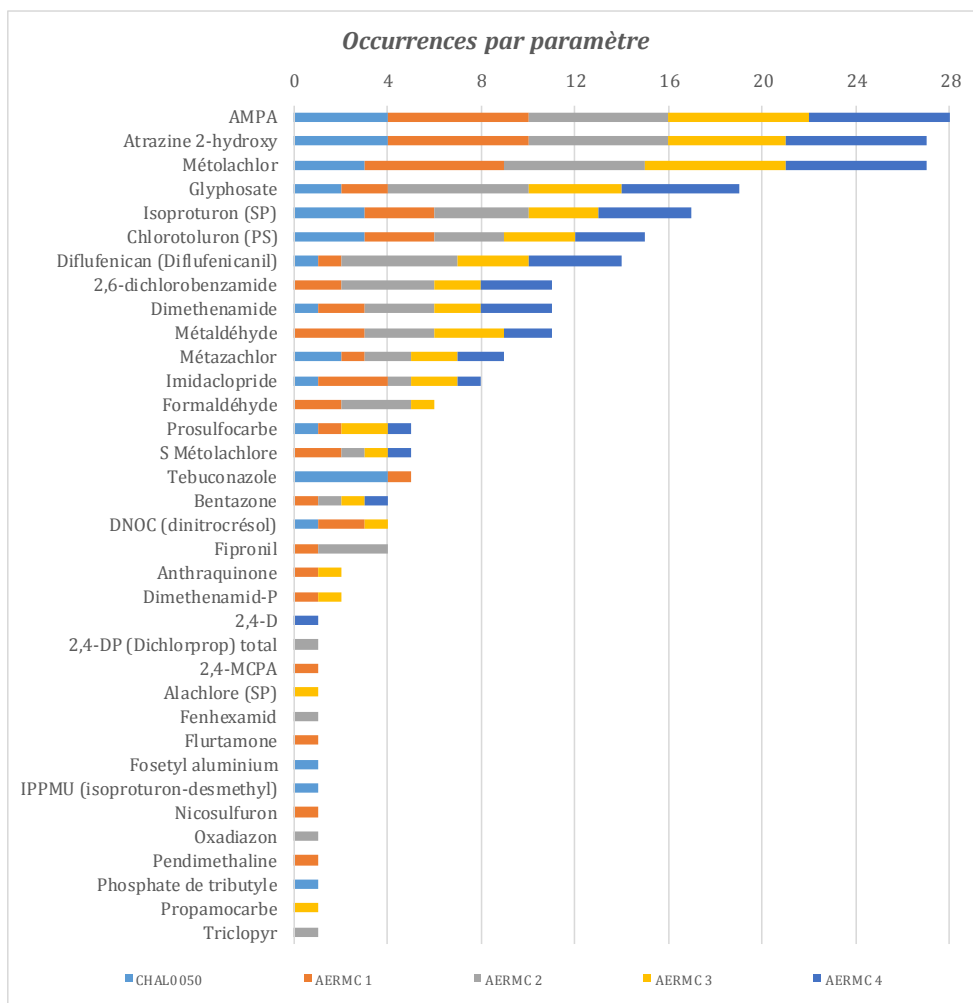
Afin de mieux cerner les enjeux du territoire et les objectifs de gestion qui pourraient en découler, Alice Prost présente le résultat des études qualité de l'eau, géomorphologique, et piscicole menées en 2015-2016-2017. (Cf. Carte ci-jointe).

Elle rappelle que pour ce qui est de la Géomorphologie des compléments d'étude seront menés cet été par le personnel du syndicat sur les affluents de la Chalaronne autre que le Moignans, et sur les affluents de la Saône autre que la Calonne.

Monsieur Nouet demande si les faibles débits de la Chalaronne sont les seuls responsables de la mauvaise qualité de l'eau. Alice Prost répond que non, en effet sur des cours d'eau à fond de graviers « propres » même s'il y a de très faible débit en été, ces problèmes ne se posent pas. Comme nous sommes en Dombes, le contexte géologique induit la présence de sédiments très fins dans les fonds de rivières qui sont bien souvent chargés de nutriments (nitrate, phosphates) hérités soit du lessivage des parcelles agricoles soit de la dégradation des plantes et des arbres qui bordent la rivière. Ces nutriments provoquent un développement d'algues qui consomment l'oxygène de l'eau et empêchent toutes vies aquatiques de se maintenir.

Monsieur Montrade demande quels sont les produits phytosanitaires qui sont le plus fréquemment retrouvés et si on peut en distinguer les usages. Yannick répond que celui que l'on retrouve le plus est le glyphosate qui est à la fois utilisé par les particuliers, les communes et les agriculteurs. Il est impossible de faire la part des choses sur une analyse.

On observe cependant des pics de concentration lors des campagnes de printemps et d'automne lorsque l'on sait qu'il est très utilisé pour les parcelles agricoles. Pour ce qui est des pourcentages de chacun des produits, Alice et Yannick ne sont pas capables de répondre n'ayant pas les données sous les yeux. Après vérification dans les données, il est intéressant de présenter ce graphique qui montre par produits le nombre de fois où il a été retrouvé d'amont (CHAL050) en aval (AERMC4). On voit bien que les 2 principales molécules sont le glyphosate et sa molécule de dégradation l'AMPA, ainsi que les produits de dégradation de l'Atrazine interdit depuis 2003 et le Métolachlore, utilisé comme herbicide sur Maïs.



Après présentation, il est proposé au comité syndical de retenir les enjeux suivants :

- Améliorer la qualité de l'eau
- Améliorer le fonctionnement global des milieux
- Améliorer l'hydrologie des cours d'eau
- Inondation : réduction de la vulnérabilité, de l'aléa et protection

Après présentation, il est proposé au comité syndical de retenir les pistes d'actions suivantes :

- Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissements collectifs et non collectifs
- Actions visant la réduction à la source de l'utilisation des produits phytosanitaires et la réduction de leurs transferts
- Actions de restauration morphologique favorisant l'autoépuration des eaux
- Actions de restauration des formes du lit et des berges ; de diversification des habitats ;
- Actions de restauration ; création de zones humides ;
- Définition et protection des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau ;
- Actions visant une meilleure répartition de la ressource entre les usages ;
- Actions de lutte contre le ruissellement ;
- Accompagnement des communes pour la mise en place de schéma de gestion des eaux pluviales ;
- Préservation des zones inondables
- Création ou restauration des champs d'expansion de crue
- Etat des lieux des ouvrages de protection des inondations existants

Après présentation, il est proposé au comité syndical de valider la liste des actions qui pourrait être proposée à l'Agence de l'eau pour une mise en œuvre dans les 2 années à venir. Il s'agit à la

fois de la poursuite d'actions pluriannuelles déjà engagées mais aussi de nouvelles opérations proposées à l'issues des études diagnostiques menées en 2016 et 2017 sur les territoires de Chalaronne et sur les bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat :

- Plantations de haies
- Aménagements de mares et d'abreuvoirs
- Programme de restauration des fossés d'intérêt collectif de la Dombes n°2
- Accompagnement des communes pour la mise en place de plan de désherbages communaux ou de gestion différenciée et l'acquisition de matériel de désherbage alternatif
- Mise en place d'un groupe de travail avec des agriculteurs volontaires pour une meilleure gestion de l'interculture et de la destruction des cultures intermédiaires ;
- Conduite d'un diagnostic agro environnemental sur les bassins de l'Appéum, de la Mâtre et Rougeat ;
- Travaux d'effacement du seuil du camping de St Didier/Chalaronne et travaux de retalutage des berges
- Poursuite des travaux contre les espèces invasives ;
- Démarrage de la concertation sur la continuité écologique du Moignans
- Démarrage d'une action sur les bassins de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat ;
- Poursuite de la surveillance des débits ;
- Mise en place d'une concertation autour de la régulation des débits des Echudes ;
- Etat des lieux des ouvrages de protection contre les inondations existants sur le périmètre du SRTC, clarification des obligations réglementaires.

N'ayant pas de nouvelles questions, Sandrine Mérand procède au vote.

Après avoir débattu et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le projet de lettre d'intention pour l'agence de l'eau

**VALIDE** les enjeux, et les actions proposés ci-dessus,

**DONNE** tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.

#### **4 - BILAN DE LA CAMPAGNE DES MAEC 2017**

---

Une dernière campagne de contractualisation des mesures agroenvironnementales et Climatiques a été proposée en 2017 sur la partie Dombiste de notre territoire. Les derniers contrats devaient être déposés le 15 juin au plus tard. Yannick Boissieux dresse le bilan de la campagne 2017 sur la Dombes. Il rappelle que le syndicat des Rivières est animateur des MAEC sur la partie Dombiste du SRTC. Ses mesures s'inscrivent dans le PAEC (Plan Agro Environnementale et Climatique) Dombes porté par la CC de la Dombes depuis la dissolution du syndicat Avenir Dombes Saône. Les mesures proposées aux agriculteurs répondent à deux enjeux : à l'enjeu biodiversité sur le périmètre Natura 2000 Dombes et à l'enjeu eau sur un périmètre plus important. Cette année 2017, 21 contrats uniques et 11 compléments de contrats débutés en 2016 ont été signés sur notre périmètre pour 52 contrats à l'échelle du PAEC. Cette valeur peut être comparée aux 36 contrats signés en 2016 sur le même périmètre. Enfin, Yannick Boissieux conclut sur le fait que même si ce dispositif est bien accueilli par les agriculteurs du territoire et qu'il a pu séduire de nouvelles personnes, la complexification globale des règles liées à la nouvelle PAC ne facilite pas leur explication et leur contractualisation. Le temps d'animation à y consacrer devient par ailleurs de plus en plus long. Enfin, les délais de paiement des aides s'allongent et ne favorisent pas le bon équilibre économique de nos exploitations.

## 5 - POINTS SUR LES TRAVAUX REALISES ET A VENIR

---

### Travaux sur les berges de la Chalaronne au droit de l'étang de Vanans à St Didier/Chalaronne

Alice présente les travaux réalisés sur le secteur de Vanans. Suite à des défauts de mise en œuvre des pieux battus protégeant les berges, une action à l'amiable avait été engagée à l'encontre du maître d'œuvre et du titulaire du marché de travaux. 42 000 € avaient été versés au SRTC pour réaliser les travaux de confortement de l'ouvrage. Il a été décidé de mettre en place un enrochement. Les travaux ont été réalisés en avril 2017 par l'entreprise SOCAFL pour un montant équivalent.



### Point sur le projet aux Payes à Châtillon sur Chalaronne

La Chalaronne aux payes a été dégradée suite à un curage de la rivière en 2005. Ces travaux étaient inscrits dans le contrat de rivière et font partie des 3 dernières actions qui restent à mener.

Les travaux consisteront à :

- Araser le merlon de curage en rive gauche. Il est composé de galets/graviers qui seront réinjectés dans la Chalaronne en bancs alternés (recharge granulométrique qui va diversifier les écoulements),
- Disposer les blocs présents dans la berge en caches piscicoles dans la Chalaronne,
- Retaluter en pente douce la berge en rive gauche,
- Planter des arbres et des arbustes et semer des herbacés sur la berge retalutée.

Les objectifs des travaux sont les suivants :

- Redonner à la Chalaronne les sédiments qui lui manquent,
- Abaisser la hauteur de la berge et favoriser le débordement en rive gauche ce qui va réduire les pressions sur les berges et le lit de la Chalaronne. Le merlon en rive droite sera maintenu pour limiter les débordements du côté du moulin des Payes,
- Epurer les eaux et filtrer les matières en suspension lors des crues grâce au retalutage,
- Reconstituer une ripisylve fonctionnelle ce qui n'est pas le cas actuellement.

Les travaux permettront de donner une valeur paysagère au site (vue sur la rivière) et les usages seront favorisés (pêche et promenade).

L'exploitant agricole est en accord avec le projet et est très demandeur pour réduire l'érosion des berges.

Le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau et le dossier de DIG ont été déposés auprès de la DDT. Les travaux sont prévus entre la mi-août et la fin octobre. Le budget prévisionnel est de 48 000 € HT dont 41% de subventions attendues pour l'Agence de l'Eau, 18% par le Conseil Régional et 21% par le Conseil Départemental de l'Ain.

## Point sur le projet d'arasement du Gué des Ilons



Antonin précise que les travaux ont débuté le 20 juin. C'est l'entreprise MERINI qui est en charge des travaux.

### **Les différentes étapes du chantier consistent à :**

- Scier le gué et réaliser les fondations (FAIT)
- Détruire et exporter le gué actuel (prévu semaine du 14 juillet)
- Poser 10 poutres et couler le tablier (prévu semaine du 17 au 20 juillet)
- Sécher (3 semaines)

### **Les caractéristiques du futur pont :**

- les dimensions : 11 m x 5 m x 50 cm
- 2 culées + 22 micro pieux
- charge supportable 40 T
- pas d'emprise dans le lit mineur.

Le montant total des travaux est légèrement inférieur à l'estimatif de départ, soit 94 557 € HT.

## Point sur les panneaux pédagogiques

Une première version des maquettes des panneaux a été présentée à la commission communication qui a fait quelques remarques. La consultation pour la réalisation des panneaux est en cours. Les panneaux devraient être posés en septembre sur les 5 boucles retenues à savoir : Villars-les Dombes ; Châtillon sur Chalaronne, St Etienne/CH, St Didier/CH et Thoisse.

## Point sur les autres interventions réalisées ou à venir :

Alice Prost balaie l'ensemble des interventions réalisées ces derniers mois ou à venir :

- Elagage d'arbres vieillissants à Châtillon et St Didier aux campings
- Entretien des bords de la Brévonne dans la traversée de Monthieux
- 2 passages sur la renouée déjà réalisés par ValHorizon et 4 à venir
- 1 passage sur l'hydrocotyle à venir
- Elagage d'arbres dans la traversée de Guéreins à venir

## Point sur les projets inscrits dans le contrat de territoire Dombes Saône

Le contrat de territoire Dombes Saône initié par le Conseil Régional et le Conseil Départemental est en cours de consultation auprès des 3 EPCI concernées.

Pour ce qui nous concerne, le projet retient dans son axe 3 - orientation 1 :

- Les actions visant la réduction de l'érosion et le transfert des polluants : plantation de haies; réfection de mares...
- Les actions de restauration du réseau des fossés des étangs
- Les actions de restauration de la continuité écologique des cours d'eau
- Les actions de restauration des berges et de la ripisylve des cours d'eau

Le montant du soutien régional est de 1 600 000 € et celui du département de 700 000 € sur 5 ans.



Sandrine Mérand explique qu'une fois le contrat signé et la gouvernance mise en place, le Syndicat pourra déposer des dossiers de demande de subventions répondant aux orientations retenues.

Il s'agit pour nous notamment des actions de restauration des fossés de la Dombes, des actions de plantation de haies pour lequel le syndicat a d'ores et déjà 13 demandes mais aussi des actions de restauration des mares pour lequel le syndicat a 12 demandes.

Compte tenu du calendrier, les projets ne pourront être engagés cette année. L'équipe du syndicat prévoit le montage des dossiers réglementaires et administratifs d'ici la fin de l'année 2017, afin de pouvoir entamer les actions dès le début de l'année 2018.

## 6 - QUESTIONS DIVERSES

---

Sandrine Mérand informe le comité syndical du fait que le bureau a décidé, sur proposition de la commission communication, de ne pas relancer d'animations scolaires pour la rentrée 2017. En effet, le SRTC étant entre 2 procédures et en l'absence de subvention des partenaires dédiés, l'autofinancement nécessaire à son financement a été jugé comme devenant trop important.

Sandrine Mérand souhaite également informer les élus sur l'arrêté de vigilance sécheresse pris par le Préfet. Ce dernier stipule : « Les usagers sont invités à économiser leur consommation d'eau afin de retarder au maximum l'instauration de mesures de restriction.

La situation de vigilance n'induit aucune mesure de restriction imposée.

Il est rappelé que, quel que soit le secteur et quelle que soit la situation de gestion, les prélèvements en eau superficielle sont interdits lorsque le débit du cours d'eau est inférieur au dixième de son débit moyen interannuel. »

Cet arrêté concerne à la fois les nappes de la Dombes et du Val de Saône ainsi que les cours d'eau de la Bresse et de la Dombes.

Alice Prost précise que le débit actuel de la Chalaronne à Villars-les-Dombes est de 3l/s, quand le 1/10<sup>ième</sup> de son débit moyen interannuel ou module est de 47 l/s. Les prélèvements dans la Chalaronne à Villars sont donc de fait interdits.

A Châtillon sur Chalaronne, le débit actuel de la Chalaronne est de 89l/s, quand le 1/10<sup>ième</sup> de son module est de 100 l/s. Les prélèvements dans la Chalaronne à Châtillon sont donc de fait interdits.

A Saint Etienne sur Chalaronne, le débit actuel de la Chalaronne est de 363l/s, quand le 1/10<sup>ième</sup> de son module est de 225 l/s. Les prélèvements dans la Chalaronne à St Etienne ne sont donc pas encore interdits.

Sur la Calonne les débits observés sont également bas, cependant aucune mesure n'est disponible en ce moment. En effet, la Calonne ayant changé son tracé, la station limnimétrique mesure des hauteurs de cailloux. Il est prévu de faire intervenir la SOGEDO pour changer la station de place.

L'ordre du jour étant épuisé, Sandrine Mérand lève la séance. La commune de Relevant invite les membres du comité syndical à prendre le verre de l'amitié.

La séance est levée à 23h.

La Présidente,  
Sandrine MERAND

